

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251030-d-2025-46-AU
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis – Plan vélo – Aménagement d'une voie verte.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,

Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis au titre du dispositif plan vélo

Considérant que le montant des travaux d'aménagement d'une voie verte sur les quais de Seine s'élève à 398 767 € hors taxes.

DECIDE

DE SOLICITER auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, un fonds de concours dans le cadre du dispositif « Plan vélo », à hauteur de 73 733 € pour le financement des travaux d'aménagement d'une voie verte sur les quais de Seine.

S'ENGAGE à utiliser le fonds de concours dans le cadre de l'opération susvisée.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 30 octobre 2025.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT